

Délibération n°

D_2024_01_24_02

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Absent : 1
- Pouvoir : 1
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 17
 - * contre : 0
 - * abstentions : 2

Date de la convocation :

17 janvier 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES

Séance du 24 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 24 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Fabienne BROISSAND, Hugues ALLARD, Marlene JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Viviane RABATEL, Guillaume MAGNIN, Valérie ROLLIER, Serge RAVOIRE, Conseillers Municipaux

Absente ayant donné procuration : Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO

Secrétaire de séance : M. Remy BERTHOD-ONFROY

OBJET – DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENEUVELABLES SUR LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Alexandre GEORGES, adjoint en charge de l'éco-citoyenneté et du numérique

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le rapporteur présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 11 décembre 2023 au 1^{er} janvier 2024 selon les modalités suivantes : consultation en mairie et sur le site internet www.mairie-sales.fr

Il est proposé à présent de définir les zones d'accélération pour les énergies renouvelables suivantes :

- Réseau de chaleur
- Photovoltaïque (en toiture, en ombrières de parking)

Monsieur le rapporteur soumet cette proposition de zones à délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 17 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Haute-Savoie, ainsi qu'à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 26 janvier 2024

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



Le Secrétaire de séance

M. Remy BERTHOD-ONFROY

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 31/01/24

Et de la publication le : 02/02/24